



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 64253

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les préoccupations exprimées par les professionnels de santé libéraux concernant le projet de loi santé. La Confédération des syndicats des médecins français (CSMF) estime en effet que ce texte mettrait en péril la liberté des praticiens de s'installer où ils le souhaitent à l'issue de leurs études, compte tenu du fait que les agences régionales de santé pourront conditionner certaines subventions à la participation des médecins aux futurs « services territoriaux de santé au public ». Par ailleurs la CSMF conteste la remise en cause de la permanence des soins non obligatoires ou encore le démantèlement de la convention médicale. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur les inquiétudes des professionnels de santé libéraux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64253

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7566

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)